

GUIDE

MOBILITÉ INTERNATIONALE

APPRENTIS INGÉNIEURS

AGRO-ALIMENTAIRE ET AGRONOMIE

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

IFRIA

LA FORMATION DE
LA FILIÈRE ALIMENTAIRE



L'INSTITUT
agro Dijon

20 27

SOMMAIRE

01 Le calendrier

02 Votre recherche de stage

03 La convention de stage

04 Les démarches administratives et logistiques

05 Le transport

06 Le transport : tout ce qu'il faut savoir !

07 Les aides financières

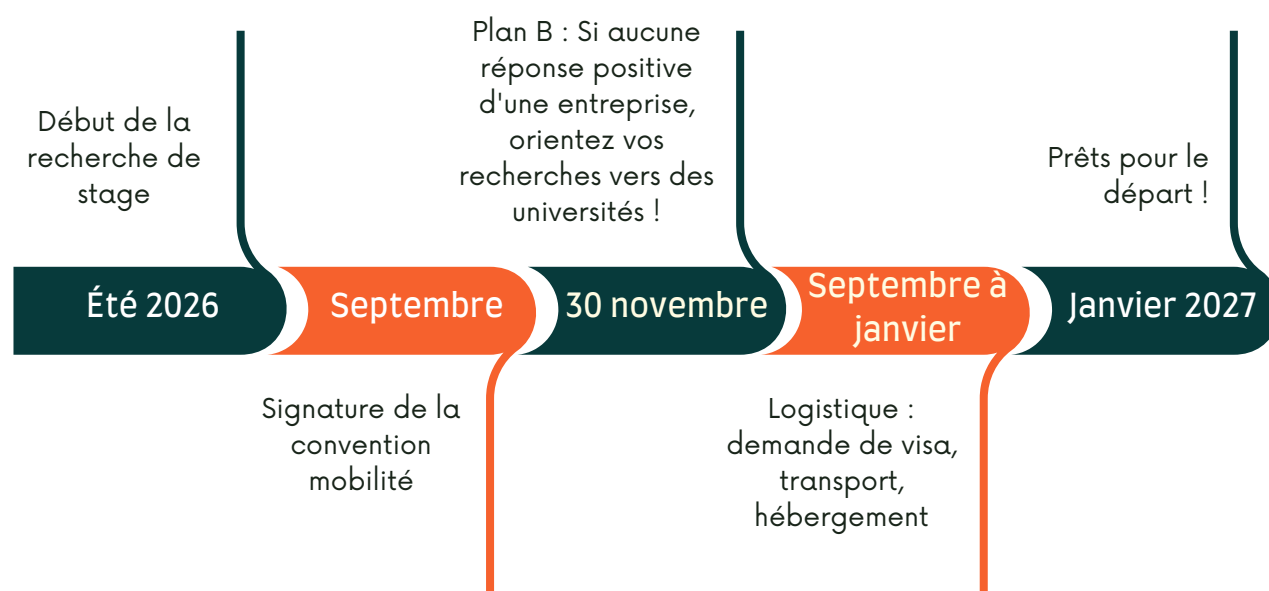
08 Zoom : Bourse Dynastage

09 Vos interlocuteurs

CALENDRIER

Rien ne sert de courir, il faut partir à point !

La préparation de votre période de mobilité sera facilitée si vous anticipez.
Moins de stress, moins d'improvisation, moins de déception, moins de frais, des interlocuteurs disponibles, vous avez tout à gagner à respecter le planning ci-dessous !



Vous êtes peut-être capable de gérer au dernier moment...

Mais tout ne dépend pas que de vous...

VOTRE RECHERCHE DE STAGE

CALENDRIER

Il faut débiter les
recherches de stage
dès l'été 2026

La période de mobilité à l'international est une expérience significative dans votre parcours professionnel.

La destination doit être choisie avant tout pour l'intérêt de la mission, pas seulement pour le pays. La période de mobilité doit aussi permettre de valider un niveau B2 en anglais : les destinations anglophones peuvent être à privilégier pour renforcer efficacement votre niveau d'anglais.

Plusieurs pistes sont à exploiter pour trouver votre stage :

- la mobilité sur un autre site de votre entreprise ou de votre groupe à l'étranger. Vous restez salarié de votre entreprise dans le cadre d'une mise à disposition.
- un stage dans une entreprise partenaire de votre entreprise, qui facilite la mise en relation.
- un stage dans une entreprise que vous trouvez par vous-même.
- en dernier recours, un stage dans un laboratoire en université.

L'Institut Agro Dijon validera le thème de votre stage en fonction des attendus de votre diplôme.

Lorsque vous envisagez une destination, il faut avoir en tête quelques éléments :

- Certains pays exigent d'être en possession d'un visa dont les délais d'obtention peuvent être longs et le coût élevé.
- Le coût de la vie n'est pas le même partout. Renseignez-vous sur les prix des loyers avant de commencer vos recherches dans un pays !

Appuyez-vous sur l'expérience de vos camarades des années précédentes qui pourront vous donner un carnet d'adresses et de précieux conseils !

Cadre légal de la mobilité : à négocier avec votre entreprise

Mise en veille du contrat d'apprentissage

L'apprenti n'est plus sous la responsabilité de son entreprise pendant la période de mobilité. L'apprenti reste toutefois sous la responsabilité de l'IFRIA BFC.

Arrêt de la rémunération et changement de couverture sociale (statut étudiant)

Mise à disposition par l'entreprise

L'apprenti reste salarié de son entreprise pendant la période de mobilité. Il est détaché par son entreprise pour travailler à l'étranger pendant cette période (sur un site de son entreprise ou dans une autre entreprise).

Maintien du salaire et de la couverture sociale



RESTRICTIONS DE DESTINATION

Vos recherches de stage doivent tenir compte de la situation du pays visé. L'IFRIA BFC et l'Institut Agro Dijon pourront prendre la décision d'interdire un départ dans un pays où votre sécurité ne serait pas garantie (et ce même la veille de votre départ). Pour vous assurer de la situation d'un pays, consultez [le site du ministère des affaires étrangères](#) !

Les visas pour les Etats-Unis, en fonction des états, peuvent être difficiles à obtenir. Cette destination n'est pas à privilégier !

LA CONVENTION DE STAGE

La convention de stage ou convention de mobilité est le document qui formalise votre période de mobilité.

Il peut s'agir d'une **convention de mise en veille** de votre contrat d'apprentissage (vous ne dépendez plus de votre entreprise pendant la mobilité et ne percevez plus de salaire) ou d'une **convention de mise à disposition** (vous êtes toujours salarié de votre entreprise française). Vous devez négocier cette modalité avec votre employeur.

- 1 Dès que vous avez décroché un stage, vous devez faire **valider le thème** à votre référént mobilité internationale à l'Institut Agro en transmettant la fiche de validation de stage complétée



[Télécharger la fiche](#)

- 2 Lorsque votre thème de stage est validé, vous devez **compléter ce formulaire** avec les informations qui permettront à l'IFRIA BFC d'établir votre convention.



[Accéder au formulaire](#)

L'IFRIA BFC transmet la convention pour signature à votre entreprise française, puis vous la retourne pour que vous la fassiez signer à votre organisme d'accueil à l'étranger. L'Institut Agro la signera en dernier.

La signature de ce document par toutes les parties (votre entreprise française, votre entreprise d'accueil à l'étranger, l'IFRIA BFC, l'Institut Agro et vous-même) est la première étape obligatoire avant d'enclencher les démarches administratives et logistiques.

A partir du
1er décembre 2026,
nous n'établirons plus de
conventions mobilité hors
Europe !

CALENDRIER

La convention doit être
établie et signée entre le
**1er septembre et
le 18 décembre 2026**

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET LOGISTIQUES



PASSEPORT ET CARTE D'IDENTITÉ

Pré-demande en ligne et RDV en mairie pour finaliser la demande.
A faire dès juin 2026.
Coût d'un passeport : 86 € - Coût d'une carte d'identité : gratuit
Tous les pays n'exigent pas un passeport.



VISA

Les démarches pour obtenir un visa doivent débuter dès que la convention est signée.
Renseignez-vous auprès de l'ambassade de votre pays d'accueil et/ou auprès de votre organisme d'accueil pour savoir quel visa demandé.
Attention, les délais sont souvent longs et les coûts élevés.
Tous les pays ne nécessitent pas de visa.



VACCINS

Vérifiez sur le site de l'ambassade si des vaccins particuliers sont nécessaires pour votre pays de destination. Si c'est le cas, pensez à anticiper !
Le coût des vaccins n'est pas pris en charge.



ASSURANCE RAPATRIEMENT

Il est obligatoire de souscrire une assurance rapatriement auprès de votre compagnie d'assurance.



COUVERTURE SOCIALE ET FRAIS DE SANTÉ

Pour les mobilités en Europe, vous devez faire une demande de carte européenne d'assurance maladie auprès de la CPAM ou MSA.
Pour les mobilités hors Europe, il est fortement conseillé de souscrire une assurance pour la prise en charge de vos éventuels frais de santé (par exemple, auprès de la Caisse des Français à l'étranger).



HÉBERGEMENT

Il est impératif de réserver un logement pour toute la durée de la mobilité avant le départ.



FIL D'ARIANE

Inscrivez-vous sur le Fil d'Ariane du Ministère des affaires étrangères. Cette inscription permet à l'État français d'identifier ses ressortissants en déplacements à l'étranger et de pouvoir les contacter en cas d'urgence.

LE TRANSPORT

Sont pris en charge par l'Etat via l'IFRIA BFC :

- Les billets d'avion ou de train France - pays d'accueil aller et retour,
- Les billets de train de votre domicile en France à l'aéroport aller et retour
- Les frais de VISA/Passport/Vaccin à hauteur de 100€ maximum (selon la CCN de votre entreprise)

TOUTES LES AUTRES DÉPENSES DE TRANSPORT NE SONT PAS PRISES EN CHARGE.

Les frais remboursés concernent les billets d'avion et de train sur lesquels figurent votre nom, les dates du trajet, le point de départ et le point d'arrivée et le prix.

Le départ et le retour doivent avoir lieu depuis un aéroport français (pas de départ depuis la Belgique ou le Luxembourg ou la Suisse).

1

VOTRE CONVENTION DE STAGE EST FINALISÉE AU 18/12/2026



L'IFRIA BFC réserve vos billets d'avion aller-retour via une agence de voyage. Pour cela, vous devez simplement compléter ce formulaire **avant le 04 janvier 2027** :

[Voir le formulaire TRANSPORT](#)

L'agence de voyage vous propose des vols. Vous retenez la solution idéale pour vous et l'IFRIA BFC règle directement vos billets.



Il ne vous reste qu'à réserver votre trajet en train pour vous rendre de votre domicile à l'aéroport, aller et retour en une seule fois.

Les vols internes en France ne seront pas remboursés.



Pour le remboursement de votre trajet domicile - aéroport, vous devez transmettre à l'IFRIA BFC cette fiche complétée accompagnée de vos justificatifs (facture ou copie des billets) :

[Voir la fiche de remboursement des frais de transport](#)

2

VOTRE CONVENTION DE STAGE N'EST PAS FINALISÉE AU 18/12/2026



Vous réservez vous-même vos billets d'avion aller et retour en une seule fois :

- 2^{de} classe obligatoire, assurance annulation-modification obligatoire.
- Un bagage en soute (~20 kg)
- Pas de départ hors France

Aucun billet d'avion pour une destination hors-Europe ne sera remboursé après le 1^{er} janvier 2027.



Vous réservez votre trajet en train pour vous rendre de votre domicile à l'aéroport aller et retour en une seule fois.

Les vols internes en France ne seront pas remboursés.



Pour le remboursement de vos frais de transport, vous devez transmettre à l'IFRIA BFC cette fiche complétée accompagnée de vos justificatifs aller et retour pour l'avion et le train (facture ou copie des billets) :

[Voir la fiche de remboursement des frais de transport](#)

**SEULEMENT UNE FICHE DE REMBOURSEMENT DE TRANSPORT SERA TRAITÉE
PAR APPRENTI**

LE TRANSPORT

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR !

**Il n'y a pas de train direct Dijon -
Aéroport Roissy Charles de Gaulle.**

**Il faut prendre le train
Dijon -> Paris Gare de Lyon, puis
rejoindre l'aéroport par le RER**

- A Gare de Lyon, prendre le RER Ligne A (Direction St-Germain-en-Laye ou Cergy ou Poissy) jusqu'à Châtelet-les-Halles.
- A Châtelet-les-Halles, prendre le RER Ligne B (Direction Aéroport Charles de Gaulle).

Selon votre terminal de départ :

- Descendez à la station Aéroport Ch. de Gaulle 1 (Terminal 1 et 3) ou Aéroport Ch. de Gaulle 2 (Terminal 2).
- A l'aéroport, dirigez-vous vers votre terminal de départ en suivant la signalétique adéquate.

Temps de trajet : 60 minutes

Coût : ~ 11 €

**PAS D'ACHATS GROUPÉS
de vos billets de transport :**

L'IFRIA BFC ne peut pas faire de
remboursement à un apprenti pour un
autre apprenti !
Chacun achète ses propres billets.

BAGAGES

Sont pris en charge : un bagage en soute
standard (~23 kg) et un sac à main ou
sac à dos en cabine.

Les trajets aller et retour doivent se faire
depuis ou vers la France ou le pays
d'accueil (pas de départ de Belgique ou
du Luxembourg).

**LES TRAJETS EN VOITURE ne sont pas
pris en charge**

Les vols internes en France ne sont pas pris
en charge

LES AIDES FINANCIÈRES

La mobilité internationale est prise en charge en partie par les opérateurs de compétences (OPCO), organismes qui financent la formation par apprentissage.

L'IFRIA BFC sert d'intermédiaire pour le versement des aides des OPCOS aux apprentis et en appliquent les règles de prise en charge.

D'autres organismes apportent aussi un soutien financier aux apprentis en mobilité, en fonction de certains critères.



01 - Transport

Les frais de transport sont pris en charge sur la base des frais réels d'aller et retour du domicile en France jusqu'au pays d'accueil pour les déplacements en avion et en train.

[Voir les conditions en page 5](#)



02 - Hébergement et restauration

Les OPCOS allouent une aide de 6 € par jour pour l'hébergement et 6 € par jour pour la restauration, soit 12 € par jour pour les 84 jours de la mobilité.

L'aide de 1 008 € est versée par virement bancaire par l'IFRIA BFC la semaine précédant le départ.



03 - Bourse régionale Dynastage

La région Bourgogne Franche-Comté alloue une aide à la mobilité en fonction des revenus du foyer fiscal dont dépend l'apprenti.

[Voir page suivante](#)



04 - Bourse ERASMUS+

Les apprentis en mobilité dans un pays européen peuvent bénéficier d'une bourse ERASMUS+, sans conditions de revenus. Le montant de la bourse est calculée par l'IFRIA BFC lorsque toutes les conventions de stage sont signées.



05 - Bourse du Ministère chargé de l'agriculture

Cette bourse de mobilité est attribuée aux apprentis ingénieurs selon conditions. L'apprenti doit répondre à des critères de développement durable et de revenus. Le montant de la bourse est forfaitaire. Les consignes sont transmises par mail au retour de mobilité par Amélie JAILLET (service relations internationales de l'IAD) amelie.jaillete@agrosupdijon.fr.

ZOOM

BOURSE DYNASTAGE

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté alloue la bourse DYNASTAGE pour aider les apprentis à financer leur période de mobilité internationale. Elle est attribuée en fonction des revenus du foyer fiscal (celui des parents, ou celui de l'apprenti s'il a fait sa propre déclaration de revenus).

▶ Ai-je droit à la bourse ?

Vous trouverez sur cette page toutes les informations concernant cette bourse :
<https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/383>

Dans un premier temps, il est possible de faire une simulation pour connaître son éligibilité et le montant prévisionnel : <https://www.bourgognefranchecomte.fr/mobilite-internationale>

Les critères :

- Demande dématérialisée et complète déposée en ligne, sur l'application dédiée, accessible via le site internet de la Région, au maximum 30 jours après la date de début de mobilité,
- Mobilité validée pédagogiquement par l'établissement d'enseignement de Bourgogne-Franche-Comté,
- Stages à l'étranger, hors France et DROM-COM et à plus de 150 km du lieu de résidence familiale et du lieu d'études en France,
- Mobilité effectuée hors pays de résidence familiale pour les demandeurs internationaux,
- Critères sociaux : quotient familial inférieur à 25 830 € (avis d'imposition année N-1 sur revenus N-2)

▶ Je dépose mon dossier

Les demandes de bourses doivent être déposées sur <https://envol.bourgognefranchecomte.fr>
Pour vous aider vous recevrez prochainement le guide 2027

- **Création du compte :**
 - Code accès établissement pour l'IFRIA BFC en 2027 : le code vous sera communiqué en décembre 2026. (Ne pas renseigner le code accès de l'Institut Agro Dijon !)
 - Profil du demandeur : **APPRENTI**
- **Dépôt de la demande**
 - Dans le menu déroulant, il faut sélectionner « **Dynastage apprentis post bac** ».
 - Si vous dépendez fiscalement d'un seul de vos deux parents, il faut joindre [l'attestation sur l'honneur de rattachement fiscal](#) complétée et signée par le parent concerné.

▶ Ma demande est acceptée

Lorsque la bourse est accordée, un acompte de 80 % de son montant est versé au bénéficiaire.

Le solde est versé à la fin du stage, sur présentation de l'attestation de fin de stage et du bilan du stage à [télécharger ici](#)

VOTRE SEULE
INTERLOCUTRICE
POUR DYNASTAGE

Auréli MAJDA

VOS INTERLOCUTEURS



Les référents mobilité internationale de l'Institut Agro gèrent la partie pédagogique et valident les thèmes de stage.



AGRO-ALIMENTAIRE

Gaëlle ROUDAUT

gaelle.roudaut@institut-agro.fr

03 80 77 40 58 - 03 80 77 23 40



AGRONOMIE

Julie LE GALLO

julie.le-gallo@institut-agro.fr

03 80 77 23 66

L'IFRIA BFC gère la partie administrative et la logistique (conventions, transport, aides financières).



ORGANISATION GÉNÉRALE

Aurélie MAJDA

a.majda@ifria-bfc.fr

07 50 68 87 33

REMBOURSEMENT DES FRAIS

Stéphanie CAILLE

s.caille@ifria-bfc.fr

06 48 68 92 23

L'équipe de l'IFRIA BFC travaillera sur la mobilité uniquement les LUNDIS !